

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 21 juin 2019

10^{ème} Commission

N° CD-2019-3-10-2

Service instructeur

DSOL - Cité de l'Enfance

Service consulté

DIF

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DE LA CITE DE L'ENFANCE

Résumé : Proposition d'affectation des résultats cumulés de l'exercice 2018 de la Cité de l'Enfance (résultat de fonctionnement d'un montant de 592 359,26 € et résultat d'investissement d'un montant de 1 006 224,36 €). Le budget de fonctionnement de la Cité de l'Enfance est financé par le Conseil départemental. Les propositions d'affectation du résultat 2018 permettront de limiter les évolutions futures de la dotation départementale. Concernant l'investissement, le solde 2018 fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'année 2019. Il s'agit là d'opérations classiques de clôture de l'exercice comptable.

I. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

1. Résultats de l'exercice 2018

Colonne 1	Section fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	4 002 372,84	192 506,50
Dépenses	3 840 173,93	33 992,96
Résultat de l'exercice	162 198,91	158 513,54

2. Résultats cumulés 2018 à affecter

Section de fonctionnement

Résultat comptable de l'exercice	162 198,91 €
Reprise des résultats antérieurs	430 160,35 €
Résultat 2018 à affecter	592 359,26 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice	158 513,54 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	847 710,82 €
Résultat 2018 à la clôture de l'exercice	1 006 224,36 €

Le résultat de la section d'investissement, d'un montant de 1 006 224,36 €, ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2019 sur la nature 001.

II. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de **592 359,26 €** de la manière suivante :

- **173 950,93 €** en recettes de fonctionnement 2019 dans le 002 (dont 50 000,00 € déjà inscrits au BP 2019, conformément au rapport CD-2018-3-10-1 et 11 752,02 déjà inscrits au BP 2019 conformément au rapport CD-2018-4-10-1, soit 112 198,91 € restant à inscrire en DM1 2019),
- **50 000,00 €** en recettes de fonctionnement 2020 dans le 002 (à inscrire au BP 2020),
- **368 408,33 €** à la réserve de compensation des déficits d'exploitation (nature 10686).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de **592 359,26 €**,
- d'affecter **173 950,93 €** en recettes de fonctionnement 2019 dans le 002 (dont 50 000,00 € déjà inscrits au BP 2019, conformément au rapport CD-2018-3-10-1 et 11 752,02 déjà inscrits au BP 2019 conformément au rapport CD-2018-4-10-1, soit 112 198,91 € restant à inscrire en DM1 2019),
- d'affecter **50 000,00 €** en recettes de fonctionnement 2020 dans le 002 (à inscrire au BP 2020),
- d'affecter **368 408,33 €** à la réserve de compensation des déficits d'exploitation (nature 10686),

- d'approuver le résultat d'investissement d'un montant de **1 006 224,36 €** qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2019 sur la nature 001 (inscrits en DM1 2019).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT